

-----  
**DIRECTION GENERALE DES DOUANES**  
-----



**NOTE DE SERVICE N° 184 DU 22 DEC 2011**

**Objet : Fin d'année 2011 : Célérité dans le traitement des déclarations en douane.**

Pour tenir compte des contraintes spécifiques des usagers suite à l'accroissement des importations et des activités commerciales en fin d'année (2011), j'ai l'honneur d'inviter l'ensemble des services à faire preuve de célérité dans le traitement des dossiers à eux soumis.

En particulier, les services en charge du dédouanement des marchandises sont priés de prendre toutes les dispositions utiles, afin que les différents circuits (Vert : BAE Automatique ; Rouge : VAQ, VAD et Scanner) fonctionnent de manière optimale, notamment en maintenant les avantages qui y sont rattachés.

A cet égard, les supérieurs hiérarchiques devront être immédiatement saisis de toutes les difficultés liées à la mise en œuvre de l'un quelconque des circuits à l'occasion des opérations de dédouanement.

**Ampliations :**

- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- *Chambre de Commerce Libanaise*
- CCI-CI
- *Chambre de Commerce Libanaise*

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



**Col. Major Issa COULIBALY**